



RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'animal ne peut pas rester seul dans les chambres de l'HÔTEL.

- N'oubliez pas que la pièce ne sera pas nettoyée tant que l'animal est à l'intérieur de la pièce.
- Pour sortir ou entrer dans les installations de l'hôtel, vous devez toujours tenir votre animal en laisse.
- Dans tout l'enceinte de l'hôtel, il n'y a aucun endroit qui permette à votre animal de répondre à ses petits et grands besoins, donc quelques promenades autour de l'hôtel résoudront ce problème, à condition qu'il récupère ses excréments. Nous vous rappelons qu'en Andorre, c'est légiféré et punissable.
- Le propriétaire de l'animal aura l'obligation de le maintenir dans des conditions hygiéno-sanitaires appropriées. Vous serez également responsable de tout dommage causé par votre animal à des tiers et/ou au mobilier de l'hôtel.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés à accéder au buffet de l'hôtel, ils ne sont donc autorisés à rester dans la chambre que pendant que vous prenez votre petit-déjeuner, car vous pourriez être averti en cas de problème. L'animal pourra entrer dans l'un des deux restaurants du rez-de-chaussée.
- Vous n'êtes pas autorisé à baigner vos animaux de compagnie dans les douches/baignoires de la chambre, ni à utiliser les serviettes de notre propriété pour sécher vos animaux de compagnie. N'utilisez pas de lits ou de couvertures d'hôtel pour votre animal de compagnie.
- Le montant des dommages causés par votre animal pendant le séjour à l'hôtel sera facturé sur votre facture.

Nous apprécions votre respect de ces règles et espérons que vous passerez un agréable séjour dans notre hôtel.